



Rappel à la loi pour vol à l'étalage.

Par **pati75**, le **29/05/2012** à **18:59**

Bonjour,

Je suis convoquée devant le délégué du procureur de la république à la maison de justice et du droit pour vol de vêtements avec dégradation (environ 400 €).

Il y est marqué sur ma convocation :

en vue d'un rappel à la loi ou d'une mesure tendant à favoriser la réparation du dommage, la régularisation d'une situation ou l'orientation vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle.

Je voudrais savoir ce que je risque ? et comment se passe un rappel a la loi ?
est-ce qu'ils vous questionnent et vous redemandent de raconter les faits du vol ou vous rappellent simplement et purement la loi ?

Merci pour vos réponses, je suis très inquiète, je n'ai jamais eu a faire à la justice, mon casier est vierge.